



www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le 06/07/2022



ID : 044-214400517-20220701-2022_7_1_055-DE

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux Mille Vingt-Deux**, le Premier Juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Derval, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 Juin 2022

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, Mme Le Bihan, M. Mustière, Mme Goujon (arrivée à 20 h 45 – délibération n° 7), M. Hamon, M. Fraslin, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, M. Morel, Mme Macé, M. Malary, Mme Lelièvre, M. Derval, M. Templé, Mme Hervé

Absents excusés : Mme Pelluchon (procuration donnée à M. Hamon) ; Mme Usureau (procuration donnée à Mme Le Bihan) ; M. Taupin (procuration donnée à M. Horhant) ; Mme Bouchakour (procuration donnée à Mme Leblay)

Absente : Mme Manceau

M. Templé a été désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2022-7-1/055 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES Autres domaines de compétences des communes

Avis de la Commune sur la demande d'autorisation d'exploitation des entreprises « Transports Malgogne » et « Pitch Immo »

EXPOSÉ

L'avis de la Commune est sollicité sur la demande d'autorisation d'exploitation de deux entreprises sur la commune : la société « Transports Malgogne » et la société « Pitch Immo ». Ces dossiers font tous les deux l'objet d'une enquête publique du 20 Juin 2022 au 20 Juillet 2022. Ils sont en effet tous deux soumis à l'obligation d'enregistrement, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.).

L'entreprise « Transports Malgogne » va développer une activité de stockage, dont des matières combustibles. Plus précisément, le site, situé sur la parcelle cadastrée section XX n° 80 dans la zone économique du Mortier, accueillera notamment des produits combustibles en mélange, des emballages pour Tétrapack et des produits manufacturés. L'emprise au sol est estimée à 0,94 ha. Le projet pourra accueillir un trafic poids-lourds de quinze à vingt-cinq véhicules par jour.

L'entreprise « Pitch Immo » va développer une activité de stockage de produits de grande consommation. Le site se trouve sur les parcelles cadastrées section XW n° 152 et n° 153, dans la zone du Mortier. L'emprise au sol est estimée à 3,7 ha.

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur les demandes d'autorisation d'exploitation des entreprises « Transport Malgogne » et « Pitch Immo ».

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 4 Juillet 2022

Le Maire,

Dominique DAVID

Par délégation du Maire

L'adjointe

Jacqueline LEBLAY



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : - 6 JUIL. 2022

- sa publication le : - 6 JUIL. 2022

A Derval, le - 6 JUIL. 2022

Le Maire,
Dominique DAVID

Par délégation du Maire

L'adjointe

Jacqueline LEBLAY

